

Montréal, le 14 décembre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel
Dossier de la Régie : R-3972-2016

Mesdames,
Messieurs,

Dans sa correspondance du 12 décembre 2016, la Régie de l'énergie (la Régie) accordait à Hydro-Québec, Gazifère et Gaz Métro un délai de deux jours ouvrables pour la production de leur rapport dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Le même jour, M^e Franklin S. Gertler, déposait une demande visant à ce que la Régie, pour les mêmes motifs, accorde un délai de trois jours aux autres participants pour le dépôt de leur mémoire.

La Régie tient à souligner que ces échéances pour le dépôt des rapports et mémoires sont connues depuis le 9 juillet 2016 et que les délais additionnels demandés la priveront de précieuses journées qui devaient être consacrées à prendre connaissance des positions des participants préalablement à l'audience.

Cependant, par souci d'équité, la Régie autorise les personnes intéressées à déposer leur mémoire **au plus tard le 18 janvier 2017 à 16 h.**

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml